



1 cdd = on vous enlève vos droits cotisés auparavant ?

Par **sebjoy**, le **23/02/2011** à **19:37**

Bonjour,

mon cas est un peu complexe aussi je vais tâcher de faire simple :

Actuellement, je suis en CDI et tout va bien. Mais je me demande...

J'ai commencé à travailler en été 2008. 2 mois 1/2.

Puis chômage, non indemnisé, normal, jusqu'en janvier 2009. Là, j'ai travaillé, à temps complet, jusqu'à fin mai 2009.

Si je calcule bien, j'ai donc cotisé, et ai été indemnisé, sur la période globale : $2.5+5 = 7$ mois 1/2 de droits ouverts.

Petite période de chômage, indemnisé (juin-juillet-août-septembre) puis CDD de 7 mois.

Si je calcule, j'avais droit à $7 + (\text{reste des CDD précédents} = 3 \text{ mois } 1/2)$ 10.5 mois d'indemnisation, soit plus de 300 jours.

Pole emploi, eux, ne m'avaient accordé que 212 jours d'indemnisation, soit 80 jours (2 mois et demi) d'envolés.

Comment est-ce possible, alors que j'ai TOUJOURS, jusqu'à la fin de la période d'essai de mon CDI actuel, indiqué à leurs services être toujours à la recherche d'un emploi ?

Ai-je une voie de recours pour récupérer mes droits non perçus à l'époque ?

Merci infiniment de vous intéresser à mon cas, qui je pense pourrait être utile à bon nombre de gens.